

Série de commentaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur le Rapport de suivi 2022 du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean par Rio Tinto

Section 1.5.2.1 Secteur de plage de Saint-Gédéon-sur-le-Lac

Rio Tinto (RT) énonce : « En plus d'engendrer des impacts à la navigation, l'obstruction partielle ou complète de l'embouchure peut entraîner un rehaussement des niveaux d'eau en amont de l'obstruction ce qui pourrait constituer un risque d'infiltration d'eau pour les propriétés riveraines et les installations nautiques. »

Selon les niveaux d'eau atteints lors de l'obstruction de l'été 2021 et communiqués au MELCCFP par certains riverains du secteur, l'élévation atteinte demeure dans les balises du scénario de gestion des niveaux d'eau du lac Saint-Jean (cote maximale de 101,84 m/17,5 pieds) autorisée par le décret 6-2018 du 17 janvier 2018. Cette cote est d'ailleurs utilisée pour l'application de la réglementation¹ en vigueur par les MRC et municipalités locales de la région depuis plusieurs décennies comme étant la limite entre la rive et le littoral du lac Saint-Jean.

1. Il est demandé de mieux définir le risque d'infiltration énoncé en précisant quelles installations ou aménagements sont concernés, dans la mesure où ces installations devraient normalement avoir été aménagées en respect de la réglementation municipale et provinciale.

Réponse de Rio Tinto :

Bien que le risque d'excéder la cote 101,84 m (17,5 pieds) en amont de l'obstruction demeure peu probable, il existe quelques scénarios plausibles pour lesquels un rehaussement du niveau d'eau dans la Belle Rivière et le Grand Marais pourrait être supérieur à celui observé jusqu'à présent. Le rehaussement provoqué par l'obstruction est influencé par plusieurs facteurs, dont l'envergure du bouchon, le débit dans la Belle Rivière et le niveau du lac Saint-Jean.

Le risque d'infiltration vise principalement les installations ou des bâtiments accessoires situés à proximité de l'eau, en bordure de la Belle Rivière et du Grand Marais. Bien qu'aucun inventaire exhaustif des éléments vulnérables n'ait été réalisé, certains des aménagements visés incluent certaines infrastructures souterraines, les installations nautiques auxiliaires et des cabanons privés.

RT énonce également : « Il persiste un risque que la réouverture du chenal d'écoulement s'effectue ailleurs qu'à l'endroit de l'obstruction. La formation d'une brèche dans les cordons littoraux adjacents pourrait alors menacer le milieu écologique ayant colonisé ces formations et provoquer une migration subite du chenal de navigation. »

¹ : Par exemple : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Q-2, r. 35), Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22), ou autres.

2. Préciser de quels cordons littoraux et de quel milieu écologique il est question dans ce passage du document. Si une figure ou carte existe, la transmettre également.

Réponse de Rio Tinto :

Le cordon littoral visé par cette déclaration est celui du côté de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, entre l'épi 9 et l'embouchure de la Belle Rivière. Le secteur vulnérable à l'effacement ou la formation d'une brèche est identifié aux figures 5.8 du rapport de suivi technique 2021 (WSP, 2022b) transmis au MELCCFP le 25 février 2022 et 5.10 du rapport de suivi technique 2022 (WSP, 2023) transmis au MELCCFP le 24 février 2023.

3. Cette menace n'a pas été documentée dans les rapports fournis au MELCCFP depuis l'obstruction de la BR à l'été 2021. Préciser sur quelles informations s'appuie l'affirmation présentée dans le document.

Réponse de Rio Tinto :

Le risque d'effacement et de brèche du cordon littoral de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a été soulevé dans les sections 2.2 du rapport d'étude de la dynamique hydrosédimentaire pendant la période estivale 2021 et analyse de solutions (WSP, 2022a) transmis au ministère le 1^{er} février 2022 et le 12 septembre 2022, 5.2.8 du rapport de suivi technique 2021 (WSP, 2022b) déposé au ministère le 25 février 2022 et 5.2.13 du rapport de suivi technique 2022 (WSP, 2023) transmis au ministère le 24 février 2023.

La migration vers le sud-ouest du chenal d'écoulement de la Belle Rivière provoque une régression de la ligne de rivage le long du cordon littoral. Or, une poursuite ininterrompue de cette régression amincira progressivement la langue de sable. L'extrémité pourrait éventuellement s'effacer ou une brèche pourrait s'y ouvrir, modifiant ainsi le tracé du chenal de navigation dans la Belle Rivière.

Référence :

WSP. 2022a. *Ensablement de l'embouchure de la Belle Rivière (site 93.02.02) – Diagnostic et étude de faisabilité*. Rapport final de WSP Canada Inc. à Rio Tinto – Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. 63 p. et annexes.

WSP. 2022b. *Sites 2014.03.01 et 93.02.02 – Métabetchouan–Lac à la Croix et Saint-Gédéon – Suivi technique 2021*. Rapport final de WSP Canada Inc. à Rio Tinto – Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. 65 p. et annexes.

WSP. 2023. *Sites 94.03.01, 2014.03.01 et 93.02.02 – Métabetchouan–Lac à la Croix et Saint-Gédéon – Suivi technique 2022*. Rapport final de WSP Canada Inc. à Rio Tinto – Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. 99 p. et annexes.

Section 2.1.1 Suivi des milieux humides riverains du lac Saint-Jean

RT présente certaines conclusions des inventaires de suivi des milieux humides riverains réalisés en 2022.

4. Comme les aspects fauniques et floristiques sont d'intérêt pour le MELCCFP, transmettre, pour information, ce rapport de suivi.

Réponse de Rio Tinto :

C'est noté. Ce rapport vous sera transmis.

Section 2.1.2.2 Suivi des communautés d'invertébrés benthiques au lac Saint-Jean

RT présente certaines conclusions de ses analyses découlant des suivis du benthos dans le secteur de Saint-Prime (rechargement de plage en secteur de rivière). À l'heure actuelle, il est impossible pour le MELCCFP de statuer sur la satisfaction de cette section puisque les rapports des années 2021 et 2022 sont toujours en analyse.

Réponse de Rio Tinto :

C'est noté. Les conclusions pour ce secteur seront retirées et une mention sera ajoutée visant à informer que les rapports 2021 et 2022 sont actuellement en analyse du côté de votre ministère.

Section 3.2.1 Inventaire archéologique

RT présente les conclusions générales des inventaires archéologiques réalisés en 2022 aux sites visés par des travaux.

5. Transmettre, pour information, ce rapport d'inventaire.

Réponse de Rio Tinto :

C'est noté. Ce rapport vous sera transmis.

Section 4.1.1.4 État de situation sur la consultation en lien avec le projet de Saint-Gédéon-sur-le-Lac et de la rivière Belle-Rivière

Concernant la proposition de la variante retenue (épi de 140 m et rechargement de plage) pour les travaux du secteur de plage de Saint-Gédéon-sur-le-Lac, RT indique : « Cette proposition d'intervention a reçu des appuis officiels de différentes parties prenantes du milieu ».

6. Indiquer de quelles parties prenantes et sous quelles formes les appuis à la variante finale retenue ont été reçus.

Réponse de Rio Tinto :

Rio Tinto a reçu une lettre d'appui du Conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et des résolutions du 5 et du 12 décembre 2022 des municipalités de Saint-Gédéon et de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Le Comité des citoyennes et des citoyens du Grand Marais de la Belle Rivière représentant les associations des chemins 1, 2 et 3 a également soutenu le projet via une lettre d'appui. Enfin, un courriel d'appui du Club nautique Belle-Rivière adressé au Maire de Saint-Gédéon a aussi été reçu.

Étant donné que le rapport de suivi se veut un résumé des différents faits saillants de l'année, Rio Tinto juge que le détail de ses appuis à l'intérieur de ce document n'est pas utile. Cependant, à la demande du ministère, des copies de ces appuis pourront bien entendu être partagées au

MELCCFP dans le cadre de son analyse environnementale de la demande d'autorisation ministérielle portant sur ce dossier.

Section 4.1.2 La consultation et l'information/rétroaction pour les travaux

Dans cette section, RT énonce : « La planification des travaux et les plans préliminaires ont été présentés et ont fait l'objet de consultation auprès des représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP). Il s'agissait ainsi de s'assurer que les travaux planifiés étaient conformes au décret qui régit le Programme. »

Le MELCCFP désire apporter la précision à l'effet que le processus de consultation à son niveau dans le cadre de la planification des travaux répond en premier lieu à un objectif de validation de la conformité des interventions envisagées face au décret 6-2018 du 17 janvier 2018 qui encadre le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Cette étape représente un point de départ dans l'analyse effectuée par le MELCCFP mais n'est pas, comme RT le laisse entendre, la seule responsabilité du ministère. Il importe de mentionner que le rôle du MELCCFP, au-delà d'appliquer les balises dictées par le décret, est de s'assurer que les travaux envisagés par RT respectent la législation et la réglementation en vigueur afin de permettre de réduire les impacts de ces travaux sur l'environnement et d'en favoriser l'acceptabilité environnementale.

Réponse de Rio Tinto :

Rio Tinto est tout à fait en accord avec le commentaire du ministère. Rio Tinto bonifiera son rapport de la manière suivante :

... et de s'assurer que les travaux envisagés par RT respectent la législation et la réglementation en vigueur afin de permettre de réduire les impacts de ces travaux sur l'environnement et d'en favoriser l'acceptabilité environnementale.

À noter que cette mention est inclu au rapport de suivi depuis au moins l'an 2000 et n'avait jamais fait l'objet de commentaire de la part du ministère depuis.

Commentaires généraux

Le MELCCFP suggère l'ajout d'une section qui porterait spécifiquement sur un état de situation global de l'atteinte des objectifs des travaux de relocalisation de la Belle Rivière. Cette rubrique inclurait alors un descriptif de l'état de la digue sous-marine, de l'état du nouveau chenal creusé en 2019, de l'état de la plage/bas de plage/haut de plage, de l'état des dunes/zones d'accumulation au large, et toute autre information que vous jugeriez pertinente. L'idée de cette section serait de synthétiser les grandes conclusions et observations effectuées sur les ouvrages construits en 2019 et leurs effets afin de permettre à la population de comprendre de manière simple l'évolution de cette structure. Nous remarquons que le bilan actuel met l'accent sur la flèche sableuse et l'appréhension d'un bouchon obstruant, et non sur l'ouvrage en tant que tel et ses retombées.

Réponse de Rio Tinto :

Étant donné que l'état de la plage et du remblai est déjà abordé dans le rapport de suivi, nous proposons d'ajouter de l'information concernant le chenal et la digue submergée comme le propose le ministère.

Extrait du rapport de suivi 2022 faisant état de l'atteinte des objectifs des travaux de relocalisation de la Belle Rivière. *« Le secteur de plage de Saint-Gédéon-sur-le-Lac a fait l'objet de travaux importants à l'hiver 2019. Ces derniers avaient pour objectif de réduire la fréquence des rechargements à long terme et non de les cesser complètement. Les résultats des suivis réalisés depuis 2019 confirment que ces travaux répondent aux attentes et qu'ils sont en voie d'atteindre leur objectif d'adoucissement de la pente de la plage, qui devrait se traduire par une réduction des taux d'érosion sur le haut de la plage. Les bilans sédimentaires indiquent notamment des accumulations significatives sur le remblai de l'ancien chenal d'écoulement et une réduction d'environ 60% du taux d'érosion est observée sur la partie centrale de la plage depuis 2019. Malgré tout, une régression du haut de la plage y persiste et le secteur a maintenant atteint le seuil déclencheur inscrit au décret pour la planification d'un nouveau rechargement de plage. »*

Rio Tinto propose d'ajouter : Quant au canal de sortie de la Belle Rivière, il s'est déplacé vers le nord-est depuis son excavation à l'hiver 2019 et se trouve maintenant juxtaposé à la digue submergée. Les conditions demeurent à l'intérieur des paramètres de conception et la digue demeure protégée par la berme anti-affouillement sur son pourtour. L'état de la structure demeure donc stable et les pierres ne présentent pas de signes de déplacements.